



Bulletin d'information N° 7

Les brèves des Amis de Saint-Brevin du 30 juin 2025



Le mot de la rédaction :

L'équipe Information & Communication se réunit pour composer ce bulletin d'information afin de vous tenir informés sur les activités des « Amis de Saint-Brevin » association qui agit pour la défense et l'amélioration du cadre de vie à Saint-Brevin-les-Pins. Ce bulletin a pour but également de favoriser la communication en vous invitant à nous envoyer des sujets qui vous passionnent ou vous soucient.

Pensez à utiliser également le site de l'association : www.lesamisdesaintbrevin.fr et la boîte contact : contact@lesamisdesaintbrevin.fr

* * * * *

La CCSE et Pornic Agglo s'associent pour vous proposer une navette estivale gratuite.



Ce transport desservira les communes de Saint-Brevin-les-Pins, Saint-Michel-Chef-Chef, La-Plaine-sur-Mer et Pornic. La correspondance de cette navette s'effectue entre la ligne 3 (Les Maillardières – Océan) et le circuit F (Pornic – Saint-Michel-Chef-Chef). Pour prendre la navette à partir de Saint-Brevin-les-Pins, il faut se rendre aux arrêts « Les Rochelets » ou « Les Pierres Couchées » (arrêts de la ligne 3 du BréviBus). Vous pouvez également télécharger l'application Pysaé afin d'avoir accès aux horaires, plan et trafic.

Le bréviBus toujours là

Et n'oubliez pas, si vous souhaitez aller à Aquajade, au Cinéjade ou vous rendre dans les centre-villes des Pins ou de l'Océan. Ayez le réflexe BréviBus, le service de transport urbain gratuit de la Ville de Saint-Brevin-les-Pins



Tous les ans, la ville de Saint-Brevin-les-Pins participe à la lutte collective contre la chenille. Les particuliers qui souhaitent également faire traiter leurs pins peuvent aussi s'inscrire.

Attention cette année l'inscription se fait directement auprès de

Polleniz

soit : en appelant le 02 40 36 83 06



Le patrimoine du Pointeau se découvre en appli et en livret

La ville de Saint-Brevin-les-Pins, en partenariat avec l'office de tourisme, propose de découvrir autrement le site du Pointeau et son histoire avec une application gratuite disponible sur smartphone et un livret papier.





Un carrousel s'installe Promenade Padioleau

Nouveauté cette année, à compter du samedi 15 mars, la promenade Padioleau accueille un carrousel pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Notre rendez-vous annuel BREV DE JARDIN 2025

De nombreux passages à notre stand plus de 100 personnes, des brevinois actuels ou en devenir, quelques élus, beaucoup d'échanges avec nos adhérents et avec quelques nouveaux arrivants



Plusieurs CA et réunions mensuelles.

Vous avez pu assister aux réunions ouvertes de 11h30 à 12h30 – prochaines dates à retrouver sur le site

A suivre informations traitées et dossiers en cours :

Réunion publique SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

- Réunion à ST Père en Retz : présentation du DOO ;
- information minimaliste comparée avec la réunion au profit des acteurs publiques ;
- 7 personnes et 12 élus présents ;
- Seule constante quantifiée : nombre de logements à construire sur la CCSE avec la répartition par communes ainsi que le pourcentage de logements sociaux, diminution du foncier (lié à la loi ZAN) ;
- Peu de question : le besoin de salle pour les associations est maintenu
- **Questions ASB** : quid parking "ombragé" ? : la loi code environnement de 2024 définit le cadre

Ordures ménagères PAV

- Comment prendre en compte l'évolution permanente de la loi ZAN
- Mail envoyé à CCSE sur problème de PAV (point d'apport volontaire) débordant : Réponse apportée : solutionnée le lendemain.
- Problèmes avec le nouveau prestataire. Tout devrait rentrer dans l'ordre dans les semaines à venir.

* * * * *

Autre sujets à retrouver dans le prochain numéro du 15 juillet 2025 :

- Point sur le Conseil de la Communauté de Communes
- Lettre ASB envoyée à CCSE et mairie au sujet des inondations Rochelet. Historique de l'ensemble à retrouver sur le site.



Nos actions vous intéressent alors rejoignez-nous en adhérent à l'association « Les Amis de Saint Brevin ». Rendez-vous sur le site, cliquez sur la rubrique « Devenez adhérent »

Si vous êtes déjà adhérent, vous pouvez devenir un membre actif en intégrant le conseil d'administration.